



Séance – Rencontre avec les rédactions – 22.03.2018

Base de données des formations orientation.ch

Procès-verbal

Présence des rédacteurs/trices de la BDF

Carole Bertacco (CB) / Sandrine Meylan (SM) / Yves Berger (YB) / Céline Chiodi (CC) / Claire-Lise Borel (CLB) / Sylvain Rebetez (SR) / Nadia Roch (NR) / Françoise Garcia Georges (FGG) / Félicia Touvet (FT) / Anne-Catherine Biner (ACB) / Anne Monnier (AM) / Raphaële Maître (RM) / Roberto Savarino (RS) / Laurence Lambelet Rossi (LLR) / Colette Bertagna (CBE) / Dominique Panchard (DP) / Jennifer Weil (JW) / Laurie Josserand Lochmeier (LJL) / Mégane Dupré (MD)

Excusés/es

Dolores Bender / Catherine Fleury-Rückli / Vincent Lüthi / Marguerite Osiecka / Karin Saxer-Rahmoun / Claudine Schlunegger / Beatrice Tognola-Giudicetti / Zoé Schneider / Delphine Favre / Manon Bari

Service de coordination de la BDF – CSFO

Concetta Scarfò (COS)

Gaëlle Favre (GF)

#	Contenu discuté	Responsable
1.	Salutations, Introduction	
	- Dernière séance de COS pour la BDF du fait de son taux réduit suite à son congé maternité. COS ne s'occupe donc plus de la BDF depuis le début du mois d'avril 2018. Roland Spycher secondera sans doute GF lors des prochaines séances de groupe de la BDF. - Martina Freudiger secondera GF pour les séances avec le groupe qualité de la BDF (GQ BDF).	
2.	Présentation des directives + intégration des questions posées à l'avance	
	2.1. Critères: qu'est-ce qui est inclus ? « Les formations durent au minimum 2 jours (excepté les formations pour les compétences de base). » GF ajoute que lorsqu'on parle de 2 jours, on parle soit de 14-16 leçons ou de 12 heures de cours (1 jour correspond à 7-8 leçons ou 6 heures de cours). GF propose également un compromis aux rédacteurs de la BDF: si les formations de moins de 2 jours peuvent être regroupées dans une fiche selon une même thématique ou une même institution (voir le chapitre 7.2.2 des directives), il est possible de laisser ces cours dans la BDF. Les rédacteurs approuvent le fait que ces petits cours soient au moins dans une fiche commune. Ces deux points seront donc ajoutés à la seconde version des directives. GF présente ensuite aux rédacteurs le type de cours qui ne devrait pas exister dans la BDF (toujours selon l'idée que les formations durent moins de deux jours). Exemple avec un cours d'épilation au fil (https://www.orientation.ch/dyn/show/2886?lang=fr&idx=30&id=12353): AM, SR et NR contestent ce parti pris car ce genre de cours doit être trouvé lorsqu'ils sont en permanence, face à des adultes. Ils reprochent au CSFO de mettre l'accent sur des formations faciles à trouver sur les sites Internet (hautes écoles, degré du secondaire II). Les formations difficiles à trouver ne seraient pas visibles dans la BDF si on les enlevait. CB ajoute que pour les MAS, DAS, CAS les rédacteurs vont trop dans les détails alors que tout est décrit sur les sites. Il faudrait faire de petites fiches, quitte à ne pas mettre de durée dans la description. <u>Réponse post-séance:</u> les cours de moins de deux jours sont introduits dans une fiche commune s'il y a la possibilité. Sinon, ils doivent être supprimés de la BDF. Les MAS/DAS/CAS font partie des directives C, les fiches ne doivent donc pas être trop détaillées.	Rédactions
	« Des objectifs d'apprentissage obligatoires pour tous les participants sont définis pour toutes les formations. » La phrase sera reformulée lors de la seconde version des directives car, selon les rédacteurs de la BDF, elle n'est pas claire. Il y a un mélange entre contenu et objectifs qui s'opère lorsqu'ils rédigent leurs fiches.	CSFO
	« Les offres de cours qui relèvent du secteur des loisirs et hobbies ou du développement personnel sont exclues (comme par exemple les bilans de compétences et les cours d'appui de la formation professionnelle initiale). » Chaque rédacteur est d'accord d'enlever les bilans de compétence de la BDF. Par contre, pour les cours d'appui, les rédacteurs demandent s'il est possible de les garder. Une entrée dans	Rédactions



#	Contenu discuté	Responsable
	les thèmes de formation existe. FT demande à quoi elle orrespond ? Est-ce que le service de coordination de la BDF a oublié de l'enlever suite à la décision prise par le GQ BDF en décembre 2017 ? <u>Décision post-séance</u>: le service de coordination de la BDF étudiera plus attentivement la question liée à ce thème de formation et il demande que les cours d'appui faisant partie du secondaire I et se faisant à titre individuel (seulement ceux-ci) soient supprimés de la BDF. Les cours d'appui faisant partie du secondaire II ainsi que les cours d'appui entre le secondaire I et II (les offres de transition) et ceux qui sont réalisés collectivement sont cependant laissés dans la BDF. Cette précision sera ajoutée à la seconde version des directives. 4.2. Priorités de la saisie Les rédacteurs disent qu'ils ne sont pas d'accord avec cette priorisation (les hautes écoles font partie des priorités 1 tandis que les cours de formation continue font partie des priorités 3). GF répond que c'est un parti pris du service de coordination de la BDF, validé dans un premier temps par la FAKO puis par le GQ BDF au mois de mars 2017. Il n'y a donc pas de modification à ce niveau-là. 4.3. Rythme de saisie Il faut rajouter, selon les rédacteurs, le fait que les informations sont rédigées de manière objectives et justes. Les rédacteurs ne reprennent pas mot pour mot ce que l'institution dit car c'est parfois trop publicitaire. Ceci sera ajouté à la seconde version des directives. 5.3. Responsabilité de la saisie des institutions et de leurs formations > Règle temporaire pour les formations conjointes Comme pour la formation conjointe ID 32993 (https://www.orientation.ch/dyn/show/2886?lang=fr&idx=30&id=32993), il y a un problème d'héritage (pour les champs <i>coûts</i>, <i>remarques</i>, etc.). GF demande alors aux rédacteurs de ne plus regrouper les formations conjointes tant que le problème technique ne sera pas réglé (via une future Release). Les formations conjointes restent donc séparées pour le moment. GF demande aux rédacteurs d'ajouter la phrase suivante dans les formations non-regroupées, dans le champ <i>Description</i>: « une formation conjointe existe entre l'institution XY et l'institution YZ ». Si elles ont déjà été regroupées, les rédacteurs les laissent telles quelles et ils ne les séparent pas à nouveau. 6. Institutions de formation: champs et lignes directrices > Champ Statut GF demande aux rédacteurs de ne pas oublier de supprimer les hautes écoles qui n'ont pas été créées par le service de coordination de la BDF et qui sont inactives car, sinon, la recherche par institution dans l'Admin ne fonctionne pas correctement. 7. Offres de formation: champs de données et règles de saisie > Champ Statut « Quand une formation du domaine des hautes écoles est inactive ou est supprimée, le service de coordination doit être informé (orientation@csfo.ch): en donnant le titre de la fiche, le nom de la haute école et le nom du diplôme correspondant. Car des liens sur les pages rédactionnelles sont saisis. » GF informe les rédacteurs que c'est seulement pour les BA/MA des HES/HEP/UNI. Les MAS/DAS/CAS ne sont pas concernés par cette règle. La précision sera introduite dans la seconde version des directives. FGG demande qui il faut informer lors de créations de fiches ? COS répond qu'il faut avertir le service de coordination via orientation@csfo.ch lorsque une nouvelle fiche est créée (seulement pour les formations des hautes écoles). Cette précision n'existe pas dans les directives. Elle y figurera donc dans la seconde version. FGG demande également si les bulletins (ils étaient anciennement faits pour la collection des Ecol'Info) continuent d'être réalisés ? Faute de ressources et du fait qu'il faille tout centraliser au niveau suisse, COS lui répond qu'ils ne sont pas poursuivis pour le moment. Seuls les éléments cités ci-dessus (suppression et création des formations faisant partie des hautes écoles) sont transmis au service de coordination de la BDF pour le suivi avec les pages rédactionnelles des domaines d'études. > Champ Nom - GF rappelle que le diplôme (sauf les exceptions listées dans les directives) ne s'affiche pas dans ce champ, exemple: CFC+MP. Cette information doit être enlevée du champ <i>Nom</i> car elle se répercute à l'affichage, sous le champ <i>Diplôme</i> qui s'affiche dans les	CSFO Rédactions CSFO CSFO Rédactions Rédactions CSFO Rédactions CSFO

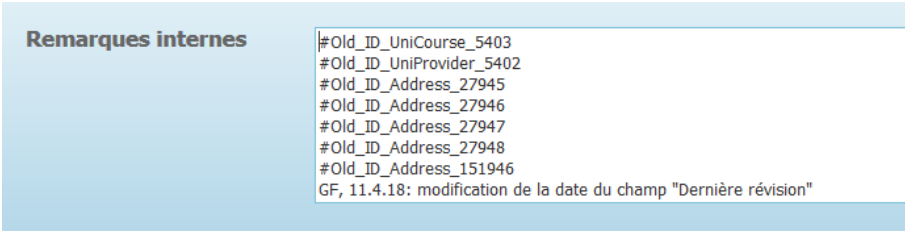


#	Contenu discuté	Responsable
	métadonnées. De façon analogue, l'introduction du Bachelor ou du Master dans le champ <i>Nom</i> doivent être enlevés, exemple: ID 31641 https://www.orientation.ch/dyn/show/2886?lang=fr&idx=30&id=31641, etc. - Le nom est saisi tel qu'il est reconnu par la Confédération et l'ancien nom est saisi dans le champ <i>Mots-clés</i>. Ex: <i>spécialiste de la conduite d'équipe</i> doit partout être remplacé par <i>spécialiste de la conduite d'un groupe</i>. <i>Spécialiste de la conduite d'un groupe</i> est introduit dans les mots-clés. - Les rédacteurs disent qu'il est difficile de trouver les modalités temporelles dans la recherche globale sur or.ch car celle-ci est cachée. Cette question sera évaluée lorsque la recherche de la BDF sera redéveloppée. > Champ Mots-clés - Selon FT, c'est possible de chercher les mots-clés s'ils sont mis sur une seule ligne alors que le service de coordination de la BDF avait dit que la recherche ne fonctionnait pas si les rédactions procédaient ainsi. <u>Réponse post-séance</u>: pour des raisons de performance, le service de coordination de la BDF demande à ce qu'il n'y ait qu'un seul mot-clé par ligne. - AM affirme qu'il y a une faute d'écriture dans les directives. Il ne faut pas écrire concepteur/trice en multimédia mais concepteur / conceptrice en multimédia. Ceci sera modifié lors de la seconde version des directives. > Champ Type de formation NR demande quel type de formation il faut mettre pour une école supérieure post-diplôme (EPD ES) ? Est-ce le type de formation « formation continue » ou « école supérieure » ? <u>Réponse post-séance</u>: c'est le type de formation « école supérieure » et le diplôme attribué est soit « cours postdiplôme école supérieure ES », soit « études postdiplômes école supérieure ES ». > Champ Liens de la formation GF rappelle qu'il faut toujours mettre un lien sur la formation s'il y en a un. > Champ Description - Ce champ est obligatoire sauf pour les séjours linguistiques. - Quand faut-il écrire Bachelor / Master en majuscule ? : on met une majuscule lorsque le titre est indiqué: exemple: Bachelor of Science en ingénierie industrielles (pour l'anglais, on mettra les majuscules partout: Bachelor of Science in Engineering). Sinon lorsqu'on parle d'un bachelor ou d'un master, sans citer le titre, on écrit ce dernier seulement en minuscule. Cette précision sera introduite dans la seconde version des directives. > Champ Plan de la formation - Afin que les formations de même priorité soient uniformes, GF demande aux rédacteurs de rédiger les formations HES/HEP comme les formations universitaires. Exemple: ID 31052 où le tableau du <i>Plan de la formation</i> est succinct. Les rédacteurs ne sont pas forcément d'accord avec cette solution présentée, du fait que les informations se retrouvent facilement sur les sites Internet des institutions et un lien sur le site est plus facile que de tout refaire le tableau qui est parfois très compliqué à réaliser. <u>Précision post-séance</u>: le service de coordination de la BDF confirme la demande initiale car, à l'avenir, le but est de pouvoir comparer une formation UNI d'une formation HES afin que les utilisateurs n'aient pas besoin d'aller sur plusieurs sites. Exemple: psychologie UNI / psychologie appliquée HES. Les rédacteurs ne sont pas obligés de faire un tableau détaillé mais un tableau qui donne les informations nécessaires. - GF précise également qu'il y a souvent des espaces qui s'insèrent sous les tableaux (mais aussi ailleurs dans les différentes fiches) et il faut donc les supprimer. Les espaces en trop visibles dans le code source des champs texte de l'Admin de la BDF sont notés ainsi: <p>&nbsp; </p>. > Champ Localités + lieux de la formation, adresses – commentaires Sur demande de DP, GF répond qu'il est possible de mettre un texte sur les réunions à distance, s'il y a une adresse qui est intégrée à ce niveau-ci. Sinon, c'est sous le champ <i>Remarques</i> que ce genre d'information irait. > Champ Conditions d'admission SR propose de modifier les points suivants de la partie Bachelor HES: point a) à modifier en reprenant ce qui existe dans la page rédactionnelle d'or.ch (https://www.orientation.ch/dyn/show/8245?lang=fr), point c) rajout à la suite de la phrase « ou année propédeutique », point d) rajout à la suite de la phrase « et/ou une année d'expérience professionnelle ». Ces précisions seront discutées avec le service de coordination de la BDF et	Rédactions Rédactions CSFO Rédactions CSFO Rédactions Rédactions Rédactions CSFO Rédactions Rédactions CSFO



#	Contenu discuté	Responsable
	seront éventuellement introduites dans la seconde version des directives. > Champ Diplômes / titres - précisions « Pour les formations, pour lesquelles le diplôme n'est pas décerné directement par l'institution, par exemple les offres des formations professionnelles supérieures (BF/DF), les cours préparatoires ou les offres du degré secondaire II, il sera noté: « Après un examen externe: diplôme XY » » Pour SR, la phrase pour le BF/DF n'est pas appréciée. « Maturité suisse: « Après un examen suisse de maturité (externe): certificat de maturité gymnasiale » » CB affirme que la phrase, qui faisait partie des anciennes directives, était meilleure: « L'école ne délivre pas le certificat de maturité gymnasiale mais propose des cours de préparation à l'examen suisse de maturité, organisé par la Confédération. » <u>Précision et décision post-séance:</u> Ces deux phrases répertorient tous les cas possibles. C'est pour cette raison que le service de coordination a décidé de les introduire ainsi dans les directives. De plus, suite à ce qui s'est dit du côté alémanique, ces phrases seront reformulées lors de la seconde version des directives afin d'éviter les doublons avec les diplômes déjà cités dans le champ <i>Diplôme</i>. Elles seront reformulées de la manière suivante: « Après un examen externe » et « Après un examen suisse de maturité externe ». > Champ Langue d'enseignement - GF indique que l'anglais est introduit seulement pour les formations données totalement en anglais afin qu'elles puissent être retrouvées en faisant une recherche « anglais ». Les rédacteurs contestent cette nouvelle façon de faire car ils ne veulent pas faire d'exception pour l'anglais. JW dit que pour le canton de Genève, par exemple, les formations avec un peu d'anglais sont recherchées. <u>Précision post-séance:</u> le service de coordination de la BDF va réfléchir à une meilleure manière de filtrer ces formations données totalement en anglais. - RM demande si c'est volontaire que le menu des langues d'enseignement soit restreint ? Pourquoi n'y a-t-il que « autre langue » pour les langues autres que de/fr/it/en ? Les rédacteurs demandent si ce serait-il possible de mettre toutes les langues et de pouvoir les sélectionner en fonction des diverses formations ? <u>Précision post-séance:</u> le service de coordination de la BDF réfléchit à une meilleure manière d'introduire les langues dans la BDF. Il se pourrait qu'il y ait, dans le futur, d'éventuelles modifications apportées à ce champ. > Champ Coûts de la formation « Financement pour les BF/DF Intégrer une phrase standard dans chaque fiche décrivant un BF ou DF: « Des contributions financières peuvent éventuellement être sollicitées. » [...] correspondante: https://orientation.ch/dyn/show/3880?lang=fr » Les rédacteurs demandent d'enlever le « éventuellement » de la phrase. Ceci sera modifié pour la seconde version des directives. > Champ Débouchés Les rédacteurs demandent de modifier la phrase car ils ne <i>continuent</i> pas d'introduire des professions étant donné que ça ne s'est jamais fait. COS répond que oui, pour certaines fiches des anciennes Eco!Info, un débouché professionnel était introduit. Le service de coordination de la BDF modifiera la phrase lors de la seconde version des directives en écrivant « garder » au lieu de « continuer ». > Champ Remarques GF prie les rédacteurs de ne pas insérer de liens dans ce champ-ci. Ceci sera modifié lors de la seconde version des directives. > Champ Informations – liens « Aucun lien d'une fiche à une autre fiche ne sera fait. C'est un développement toujours en suspens. » SR demande si les liens vers d'autres fiches qu'il a inséré manuellement doivent être enlevés. GF lui confirme qu'il peut les garder. Un développement technique doit être trouvé pour que ces liens soient insérés de manière automatique, sans que les rédacteurs aient à le faire eux-mêmes. > Champ Dernière révision Le champ <i>Dernière révision</i> est systématiquement coché pour que la date d'actualisation apparaisse sur Internet. Les rédacteurs demandent s'il est possible de le cliquer	CSFO CSFO CSFO CSFO CSFO CSFO Rédactions



#	Contenu discuté	Responsable
	automatiquement (grâce à un développement technique) si ceci doit être fait à chaque fois ? Le service de coordination de la BDF va réfléchir à une solution. 7.2.1. Offres modulaires GF affirme que pour rechercher un module qui peut se faire de manière séparée (cette précision sera introduite dans la seconde version des directives), il n'y a pas moyen de retrouver le BF/DF vu qu'aucun lien n'est fait sur la fiche du BF/DF. Les rédacteurs ne sont pas d'accord avec cette proposition de ne pas relier les formations entre elles. <u>Précision post-séance</u>: du fait qu'il n'y aurait pas de cohérence entre les cantons s'il est admis de mettre des liens et que les BF/DF font partie des priorités 2 tandis que les modules font, quant à eux, partie des priorités 3, le service de coordination de la BDF reste pour le moment sur l'idée qu'aucun lien pour les formations BF/DF n'est inséré. 8. Base de données des formations et Swissdoc GF propose aux rédacteurs de bien lire les annexes 4 (Classement des formations continues HES U) et 5 (Types de non-descripteurs). Divers - LJL demande s'il serait possible de mettre des articles de journaux qui apportent des témoignages bienvenus sur la formation. COS répond qu'il faudrait trouver un meilleur endroit sur or.ch pour les introduire (eDoc ?, le nouveau projet d'harmonisation des professions ?). Certains rédacteurs trouvent cependant que mettre trop d'informations sur le site nuit aux dépliants et aux autres brochures imprimées produites par le CSFO. <u>Réponse post-séance</u>: le service de coordination de la BDF prend note de la demande et discutera à l'interne de l'éventuelle introduction d'articles de journaux sur or.ch. - Si les rédacteurs observent que leur texte est mal formaté, ils utilisent l'outil Clean text inséré dans les champs textes de l'Admin de la BDF:  - Selon NR, tous les diplômes de langues n'existent pas encore dans la liste des diplômes de langues de l'Admin de la BDF. GF affirme que, si besoin, les rédacteurs informent le service de coordination de la BDF pour en rajouter. COS ajoute qu'il ne faut pas mettre d'attestation de niveau dans la liste des diplômes. Ceci est seulement introduit dans le champ <i>Diplômes / titres – précisions</i>. - GF demande aux rédacteurs de la BDF de contrôler que leurs formations se situent autant dans la recherche générale que dans la sous-recherche reliée au type de formation. <u>Rappel (pas dit lors de la séance)</u>: le site caché du CSFO liste tous les documents utiles au travail des rédacteurs de la BDF: http://www.csfo.ch/dyn/206593.asp <u>Second rappel (pas dit lors de la séance)</u>: le service de coordination de la BDF (avec ses initiales) peut parfois mettre des remarques directement adressées au rédacteur en charge de la fiche sous le champ <i>Remarques internes</i>, ceci dans le but de simplifier le travail de transmission:  - Les différentes questions sont adressées à orientation@csfo.ch	CSFO Rédactions CSFO Rédactions Rédactions
3.	Prochaine étape	
	Tâche des rédacteurs de la BDF: actualisation des fiches durant 2018 selon les priorités 1, 2 et 3 et actualisation de la date de chaque fiche Formations. Le but est d'éviter qu'il y ait des fiches datant d'avant 2018. - Rendez-vous l'année prochaine, en 2019, pour la présentation en principe du chapitre 5 sur le regroupement des institutions en fonction des différentes régions linguistiques (seulement si les développements techniques, au niveau de l'héritage, sont réalisés durant cette année). - Envoi à la fin de l'année 2018 de la version 2 des directives. Fin 2019, envoi de la version 3 des directives, etc.	Rédactions